DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
D'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	057

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 20 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq
DATE D'AFFICHAGE 02 juillet 2025	Le vingt-six juin à 20 heures 30,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 15 VOTANTS : 22	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle de la Grange aux Anneaux à Boissy -Sous-Saint-Yon en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire. **Etaient présents :** M. PICHON Jean-Marc – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. FAUCHÉ Fabien – Mme COLLIN Monique – M. CHAMPION Patrick – Mme HEMON Alexandra – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – M. LION Robert – M. LAURENT Eric **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme MOUNOURY Aurélie représentée par M. LOURS Xavier Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max Mme BONNASSEAU Patricia représentée par Mme COURTOIS Cécile M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis M. DORIZON Maurice représenté par Mme PEDRONO Anne-Marie M. DA SILVA Frédéric représenté par M. PICHON Jean-Marc M. GOFF Jullian représenté par M. FAUCHÉ Fabien **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme SCACCHI Anne – Mme BLAIZE Sophie – Mme CAZADE-SAADA Claire – Mme BILIEN Carine. M. FAUCHÉ Fabien a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION PONCTUELLE
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(En application de l'article L332-23-1° du code général de la Fonction Publique)

Publié le : 01/07/2025 10:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/34301

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques municipaux.

VU l'avis de la Commission Finances, Budget, Ressources Humaines et Affaires Générales du 24 juin 2025,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DECIDE :

- La création à compter du 1er août 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C

 Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 01/08/2025 au 31/10/2025.

- PRECISE que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219100856-20250626-DEL2025-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2025

Publié le : 01/07/2025 10:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/34301